



Association des Sociétés Chorales d'Alsace

Affiliée à la Confédération Musicale de France

Reg. des Ass. Vol. XXVIII - Fol. 23
CCM Mulhouse Europe 160085-60

Siège : 10, rue du Manège
68100 MULHOUSE

COMPTE-RENDU CONGRES DE L'ASSOCIATION DES SOCIETES CHORALES D'ALSACE Maison du Kleebach - Munster, le 28 octobre 2018

Le dimanche 28 octobre 2018, dès 8 h 30, la maison du Kleebach accueille les membres du conseil, de la commission de musique et les délégués des chorales affiliées à l'ASCA.

Chorales représentées (21) :

Bas-Rhin (11) :

Chorale des Vignerons, Goxwiller - chœur de l'Ill, Illkirch-Graffenstaden – chorale union, Kolbsheim - chorale Concordia, Plobsheim - chorale Concordia 1850, Saverne - chorale de pédiatrie « les amis des enfants », Saverne – ensemble vocal, Soultz-Sous-Forêts - chorale Voix si voix la, Strasbourg - Chorenstra, Strasbourg - chorale Concordia, Westhoffen

Haut-Rhin (12) :

Chorale Liederkrantz, Attenschwiller – Concordia, Blotzheim - Manhattan Jazz chor, Huningue - Joie de chanter, Kunheim - chœur d'hommes du Florival, Linthal - chorale Alliance, Mulhouse – chorale Harmonie, Mulhouse – la Saltarelle, Mulhouse – ensemble vocal Eur'aubade, Saint-Louis – le chœur d'hommes, Saint-Louis – chorale du lycée, Sainte-Marie-aux-Mines – ensemble vocal Rapsodie, Wittenheim.

Autres départements (1) :

chorale la Luthrelle, Lure

Conseil, commission de musique, membres d'honneur et réviseurs aux comptes :

Michel Drouot - Jean-Hubert Fischer - Fabrice Gocker – Richard Klein - Roland Kuster – André Lamblin – Anne-Gaëlle Lamblin - Sylvie Maurice - Michèle Paquetet - Pierre Schmidt – René Schwartz – René Sutter – Jean-Louis Weber – André Welter – Marie-José Weyer.

Chorales excusées :

Ensemble vocal Joseph Muller Colmar - ensemble vocal Dettwiller - chorale 1857, Haguenau - les Rossignols, Saint-Louis - chorale la strasbourgeoise, Strasbourg -

Excusés : Brigitte Arbogast – Gabrielle Brulisauer - Jean-Pierre Moser.

1. OUVERTURE DU CONGRES PAR LE PRESIDENT, René Sutter

A 9 h 15, le président proclame ouverte la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents, président d'honneur de l'ASCA, président(e)s, chefs de chœur et choristes, membres du comité et de la commission de musique. Plusieurs chorales se sont excusées en raison de concerts organisés cette même journée. Il remercie son comité pour les nombreux échanges au cours de l'année ainsi que la commission de musique qui s'est beaucoup préoccupée du règlement des festivals de chant et de la mise en place du programme commun pour les concerts à venir du 165e anniversaire de l'ASCA.

René Sutter suggère à l'assemblée de lire son édito dans la plaquette-programme de ce jour afin de prendre connaissance des actions réalisées au cours de l'année écoulée. Le président remercie toutes les chorales qui ont donné leur accord pour le « coup de pouce » et les sponsors que nous pouvons voir sur la projection en images. Grâce à tous les intervenants financiers, l'équilibre du budget de ce congrès est équilibré. La rédaction et la réalisation de la plaquette ont été faites par Brigitte Arbogast et André Welter qu'il remercie très chaleureusement.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

cf. bulletin de liaison n° 90 octobre 2018 – procès-verbal consultable également sur le site internet.
Le procès-verbal de l'assemblée générale 2017, rédigé par Brigitte Arbogast est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT FINANCIER

Roland Kuster, trésorier, présente le bilan de l'année 2017, sous la forme d'un diaporama.

4. RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

Conformément au mandat qui leur a été confié en octobre 2017, Michèle Paquetet fait lecture du rapport des réviseurs aux comptes qui ont procédé à l'exercice au siège de l'ASCA. Aucune remarque n'a été faite et Michel Drouot, Marie-José Weyer et elle-même, réviseurs aux comptes, ont constaté la régularité impeccable des écritures. Elle félicite le trésorier.

5. QUITUS AU TRESORIER ET DECHARGE AU CONSEIL (exercice 2017)

L'assemblée donne quitus au trésorier et décharge au conseil pour cet exercice.

6. POUR L'EXERCICE 2018

a) fixation des cotisations et approbation

Rappel 2018 : ASCA : 70 € CMF : 72 € et 2,45 €/choriste
Proposition 2019 : ASCA : maintien à 70 € CMF : 73 € et 2.50 € /choriste

b) présentation et vote du budget.

Le trésorier propose le budget prévisionnel 2019 suivant :

RECETTES	Montant en €	DEPENSES	Montant en €
Manifestations chorales	9 100	Manifestations chorales	13500
Formations et stages	4500	Formations et stages	6000
Cotisations	5200	Chœur régional de l'ASCA	800
Dons et souscriptions	3500	Partitions	500
Divers	2100	Frais de déplacement	3500
		Cotisations fédérales	2800
		Frais de fonctionnement	4500
			31 600
SUBVENTIONS			
Conseil départemental 68	1000		
Conseil départemental 67	500		
Ville de Mulhouse	1700		
Crédit Mutuel - District Mulhouse	4 000		

31600

Le prix de la journée « congrès » augmente de 22 à 25 € (hausse du prix du repas).

Le budget prévisionnel est voté (1 abstention).

Pour information, René Schwartz, vient d'être élu récemment au poste de président des caisses de Crédit Mutuel, district de Mulhouse ce dont nous le félicitons. Afin de rester impartial, il s'abstient de voter en ce qui concerne les budgets. Un congressiste s'inquiète du manque de subvention du Bas-Rhin. Celui-ci est dû à un dossier incomplet qui n'a pas permis d'obtenir réponse favorable pour l'année écoulée.

c) désignation des réviseurs aux comptes.

Aucun autre candidat ne se présentant, les trois réviseurs aux comptes, Michel Drouot, Michèle Paquelet et Marie-José Weyer acceptent de reconduire leur mission et sont désignés pour l'année 2019, exercice 2018.

7. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

René Sutter procède au vote des membres du conseil et de la commission de musique ayant souhaité le renouvellement de leur mandat.

Membres sortants :

a) Conseil : Fabrice GOCKER

b) Commission de musique : Catherine BAGUET

Aucune autre candidature n'a été recensée. Les deux membres sortants sont réélus à l'unanimité.

8. RAPPORT DU SERVICE DES DISTINCTIONS PAR Sylvie Maurice

Pour l'exercice 2018 ; 20 médailles seront remises par Jean-Michel Weber, maire de Molsheim et Jean-Hubert Fischer, vice-président 67 de l'ASCA, aux choristes du chœur d'hommes 1856 de Molsheim lors de la messe du souvenir à l'église des Jésuites le 18 novembre 2018 :

4 ASCA (15 ans) – 5 CMF bronze (20 ans) – 4 CMF argent (30 ans) – 3 CMF or (40 ans) – 3 CMF grande médaille de vétéran (60 ans d'activité et 80 ans d'âge) – 1 CMF chef or avec palme (35 ans de direction).

Il est rappelé que les médailles de la CMF ne peuvent être attribuées que si la chorale paie la cotisation CMF.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION DE MUSIQUE par Pierre Schmidt

Le président de la commission de musique relate le travail fait au sein du groupe : préparation du 165e anniversaire à l'automne 2020 (fin octobre-début novembre), réflexion sur le rôle de la commission de musique, proposition d'un répertoire commun.

Pour le 165e anniversaire, il est prévu d'organiser deux concerts, un dans chaque département. A Herrlisheim ou Haguenau pour le Bas-Rhin, à Mulhouse, église Saint-François d'Assise, temple Saint-Etienne réunion ou Saint-Fridolin pour le Haut-Rhin. Il faudrait associer à un chœur mixte, un chœur d'hommes et le chœur régional de l'ASCA. L'entrée sera de 5 €. Une répétition commune aura lieu à mi-parcours. Il faudra définir qui dirige quoi. Pierre Schmidt a envoyé un mail à tous les chœurs mixtes de l'ASCA pour connaître leur souhait de participation.

La commission a aussi réfléchi à l'animation musicale, l'aide à apporter aux festivals de chant et revu le règlement intérieur des festivals.

Il annonce le stage du Kleebach fixé au 30 et 31 mars 2019.

Le président de la commission de musique est toujours prêt à former les personnes intéressées par le logiciel musescore qui facilite le travail d'écoute des choristes. Il remercie tous les membres de la commission de musique pour leur travail et leur soutien et en particulier Anne-Gaëlle Lamblin pour l'organisation du stage vocal qu'elle assure à la suite d'Isabelle Blessig.

Richard Klein annonce qu'il quitte ses fonctions à la commission de musique après avoir également été président du jury du festival de Mulhouse. Richard Klein trace son parcours musical entre Lure, le collègue Jean-Macé de Mulhouse puis le retour à Lure où il apprécie la nature, les rivières et la Haute-Saône. Il a participé de longues années avec ses chorales au festival de chant scolaire de Mulhouse où il a remporté de nombreux premiers prix, le vase de Sèvre et s'est produit dans la catégorie « promotion du grand prix ».

Les membres présents applaudissent Richard Klein.

10. LES MANIFESTATIONS DE L'ASCA

Stage

Le stage au Kleebach s'est déroulé sous la conduite musicale de Gérard de Montmarin et de Béatrice Dunoyer. 110 personnes étaient présentes et 6 chants ont été travaillés. Jean-Louis WEBER rappelle que la voix est un « instrument à vie » et que l'on ne peut pas en changer comme un autre instrument. Le chanteur doit donc continuellement la perfectionner par la participation à ces stages.

Festivals

- Pour Colmar : très belle manifestation et fête musicale pour les jeunes et leurs familles organisée un dimanche après-midi par Gabrielle Brulisauer et les membres de l'ensemble vocal Joseph Muller de Colmar. Ce festival a rassemblé 250 choristes sur la scène du théâtre municipal. Prochain festival le dimanche 24 mars 2019.

- Pour Mulhouse : manifestation organisée par Sylvie Maurice, des membres de la chorale Harmonie de Mulhouse et des amis. 16 chorales dont 5 nouvelles chorales et 2 anciennes avec de nouveaux chefs ont pris part à l'après-midi. A noter également qu'il n'y avait qu'une seule chorale Allemande vu les congés allemands. Par ailleurs, un ancien chef d'une chorale de Mulhouse qui dirige actuellement une chorale strasbourgeoise est resté fidèle. De nouvelles écoles mulhousiennes ont participé grâce à l'action des inspecteurs de l'Education nationale. La pause était animée par la pré-manécanterie (filles) de l'école Saint-Jean de Colmar et le chœur de garçons de Mulhouse. Un stylo dans sa pochette, gravé au nom de l'ASCA et de la Fondation entente franco-allemande, grâce à la subvention de cette dernière et au concours de Roland Kuster et du général Bertrand Pflimlin, a pu être offert à chaque choriste tant dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. De belles subventions ont été enregistrées de la part du Crédit Mutuel en particulier, de la Fondation alliance, de la Mavim, de l'OMAP, de l'AMOPA, de la Renaissance française et de particuliers. Prochaine rencontre : mercredi 15 mai 2019. Sylvie Maurice fait appel à une personne qui pourrait prendre en charge le poste « notation par informatique ». Il faudrait disposer également d'un ordinateur portable, voire même d'une imprimante portable. Sylvie Maurice précise que le théâtre est mis entièrement et gracieusement à disposition pour une valeur de 5 300 :€ (théâtre, personnel, technique) pour toute la journée : préparation le matin, festival l'après-midi.

- Pour Schiltigheim : belle après-midi sous la houlette de Fabrice Gocker. Il rappelle qu'il n'y a plus d'accès pour le Palais des fêtes de Strasbourg et que le festival est désormais organisé à Schiltigheim où la salle est mise gratuitement à disposition. Les frais techniques par contre s'élèvent à 774 €.

La salle se prête particulièrement à ce genre de manifestation, disposant en sous-sol d'espaces de mise en voix et en salle d'une grande scène et de gradins mobiles pour le public. Participation de 8 chorales avec 250 chanteurs. Une belle qualité des chants interprétés a été proposée. La seconde partie a permis aux chorales d'interpréter les chants de leur propre répertoire. L'ensemble des chorales réunies a interprété la « ballade irlandaise » accompagné par un ensemble instrumental pour remercier le jury et clore cette après-midi festive.

Nouveauté : pour l'édition 2019, les chœurs participant à Strasbourg ou à Mulhouse pourront choisir deux chants libres dans la catégorie dans laquelle ils s'inscrivent.

Chœur régional de l'ASCA.

Les pages 29 à 31 de la plaquette relatent en texte et en image la vie de ce jeune chœur.

11. COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS AVEC LA SEAM

A la demande du président, René Schwartz rend compte de l'évolution de ce dossier depuis la réunion du congrès d'octobre 2017 au cours de laquelle monsieur Serge BUBISUTTI, représentant régional de la SEAM pour l'Est de la France, a présenté les rôles, fonctions et attributions de son organisme.

Depuis lors, plusieurs associations membres de l'ASCA, se sont émues des conditions tarifaires réservées aux sociétés de chant choral, lesquelles étaient bien moins favorables que celles réservées aux sociétés de musique.

Les contacts cordiaux noués avec Serge BUBISUTTI ont laissé entrevoir la possibilité d'obtenir, au profit des sociétés de chant des conditions tarifaires plus favorables sans toutefois répondre totalement à nos attentes.

Sur recommandation de Jean-Jacques BRODBECK, le président a adressé, en septembre 2018, un courrier au président de la CMF lui faisant part de la problématique et lui proposant d'inclure la CMF aux discussions que l'ASCA menait actuellement avec la SEAM, de sorte à parvenir à la conclusion d'un accord global et à la signature d'une convention tri-partite SEAM/CMF/ASCA. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée à ce courrier.

René SCWHARTZ signale toutefois que les discussions se poursuivent parallèlement avec Serge BUBISUTTI, ce dernier souhaitant pouvoir formaliser un accord SEAM/ASCA d'ici l'automne 2019.

En réponse à une question posée par un congressiste concernant les sanctions auxquelles s'exposent les sociétés de chant qui n'utilisent pas de partitions originales -et se contentent de travailler uniquement à partir de photocopies- René SCHWARTZ rappelle les informations communiquées en 2017 par Serge BUBISUTTI. Il précise toutefois que ce dernier avait signalé que, compte-tenu des discussions actuellement en cours entre la SEAM et l'ASCA, les sociétés de chant adhérentes de l'ASCA ne devraient pas être « embêtées » d'ici l'automne 2019. Le président signale enfin que les chorales seront tenues informées du suivi des discussions en cours avec la SEAM.

Cette présentation est suivie d'un échange entre les congressistes :

- l'adhésion à la SEAM devrait permettre aux sociétés de n'acheter que quelques partitions originales qui pourraient être photocopiées.

- Un participant demande au président d'insister auprès des organismes pour dire que nous sommes des amateurs et que nous gagnons peu d'argent par l'organisation de nos concerts. La plupart du temps ces concerts sont donnés au profit d'œuvres caritatives et les chorales ne demandent pas de droit d'entrée.

A l'issue de ces échanges, René SUTTER déclare vouloir absolument rencontrer les dirigeants de la SEAM. Si aucune réponse satisfaisante ne devait aboutir, il est prêt à demander l'appui des députés.

12. PRESENTATION DU SITE par André WELTER

Le site réalisé par André WELTER est très explicite et bien mené. Tous les choristes sont invités à le consulter régulièrement.

13. PRESENTATION EN IMAGE DES ACTIVITES DE NOS CHORALES PAR André Welter

Cette vidéo, réalisée avec beaucoup de soin, retrace le parcours musical de l'ASCA tout au long de l'année écoulée. Le public applaudit le travail d'André Welter.

14. PAROLE AUX CONGRESSISTES

René SCHWARTZ remercie le président pour son implication dynamique tout au long de l'année et dans tous les domaines (administratif, concerts, réunions et même culinaires)

Le congrès 2019 aura lieu le dimanche 20 octobre. Le président clôt la séance à 12 h 10 et invite les membres à se retrouver pour la partie conviviale en partageant le déjeuner sur place.

Sylvie MAURICE,

René SUTTER,

Secrétaire générale
15 décembre 2018

président